

PROCES VERBAL DE REUNION DU SYNDICAT DE L'ASL JOIE DE VIVRE LE JEUDI 13 FEVRIER 2014,

Etaient présents

M. Jacques Frigiére Pdt

M. Michel Macarry trésorier

Mme Colette Remy secrétaire

M. Michel Chotard

M. Michel Lecuyer

M. Raymond Doumas

M. Michel Mouttet représenté (pouvoir à M. Frigiére)

Membres du syndicat

invités : M. Pierre Passebecq, M. Claude Remy, Mme Lydie Jumeau.

Début de la réunion à 19h00

Le Président donne les informations suivantes :

Après la remise des documents relatifs à la gestion de l'ASL récupérés auprès de l'administrateur judiciaire et un important travail d'analyse, la comptabilité a pu être reconstituée.

Il en résulte que la situation de trésorerie de l'ASL se présente ainsi :

Après le règlement des honoraires de l'administrateur il restait 45787 euros en trésorerie.

Dans les jours qui viennent les fonds seront déposés sur un compte au Crédit Agricole.

Par ailleurs les statuts ont été déposés le 6 février en préfecture et vont être publiés au JO dans les jours qui viennent permettant ainsi à l'ASL de retrouver sa capacité juridique.

Après examen des documents bancaires et comptables le trésorier et le Pdt indiquent que les charges restant dûes à l'ASL pour la période 2008 à 2012 s'élèvent à 45900 euros .

Après un échange de vues sur cette question il est décidé de recouvrer ces sommes auprès des co lotis redevables selon des modalités et un calendrier à définir .

Il est décidé également d'organiser une réunion d'information des co lotis dans la semaine de 17 au 21 mars prochain .

Le Pdt et M. Doumas rendent compte de l'entrevue avec Me Marin , avocat de l'ASL pour le procès avec la Société Générale qui a eu lieu le 6 février dernier. La date importante est le 15 avril prochain où doit être plaidé l'incident de procédure décisif pour la suite.

Le Pdt engage la discussion sur l'acte notarié du 17 décembre 2012 par lequel la société Abel Gance a **VENDU** à l'ASL la voie principale du lotissement et les espaces boisés alors que ceux-ci auraient dû être cédés gratuitement.

Un échange de vues s'ensuit sur les suites à donner , considérant que cet acte a entraîné une dépense de l'ordre de 4000 euros pour l'ASL et qu'en outre Mme Baroe n'avait sans doute pas qualité pour représenter l'ASL et contracter. Sur ce point aucune décision n'est prise et la réflexion du syndicat va se poursuivre.

La réunion est clôturée à 20h.

FRIGIERE

MACCARY

DOUMAS

MOUTTET

REMY C

LECUYER

CHAUTARD

JUMEAU

REMY Claude

PASSEBECQ